

Consultez le **Guide du relevé 25 (RL-25.G)** pour obtenir plus de renseignements sur la façon de produire le relevé 25.

RELEVÉ

25

Revenus provenant d'un régime d'intéressement

RL-25 (2019-10)

		Année	Code du relevé	N° du dernier relevé transmis	
A1- Montant réel des dividendes déterminés	A2- Montant réel des dividendes ordinaires				
B- Gains (ou pertes) en capital	C- Gains (ou pertes) en capital servant à calculer l'exemption				
D- Autres montants attribués ou versés	E- Attributions annulées				
F- Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires	G- Crédit d'impôt pour dividendes				
H- Impôt étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise	I- Impôt du Québec retenu				

Renseignements complémentaires

--	--	--	--

Nom de famille, prénom et adresse du bénéficiaire

Nom de famille

Prénom

Appartement

Numéro

Rue, case postale

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Nom du régime d'intéressement

Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire

Nom et adresse du fiduciaire ou de l'employeur

Appartement

Numéro

Rue, case postale

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

REVENU
QUÉBEC

1370 ZZ 49515579

Relevé officiel – Revenu Québec
Formulaire prescrit – Président-directeur général
1 – Copie à retourner à Revenu Québec

Instructions et explications relatives aux cases du relevé 25

S'il y a lieu, reportez les montants inscrits aux cases de ce relevé aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus.

- A1** Montant réel des dividendes déterminés (ligne 166). Le montant imposable est inscrit à la case F.
- A2** Montant réel des dividendes ordinaires (ligne 167). Le montant imposable est inscrit à la case F.
- B** Gains (ou pertes) en capital (ligne 22 de l'annexe G)
- C** Gains (ou pertes) en capital servant à calculer l'exemption (ligne 56 de l'annexe G)
- D** Autres montants attribués ou versés. Les cotisations versées par votre employeur et qui vous sont attribuées pour l'année, incluses dans cette case, sont utilisées pour calculer l'impôt spécial. Remplissez le formulaire *Impôt spécial relatif à un excédent d'un régime d'intéressement* (TP-1129.RI).
- E** Attributions annulées. Une déduction peut être demandée à la ligne 207 de votre déclaration si ce montant a été inclus dans le revenu déclaré pour les années pendant lesquelles des montants ont été attribués.
- F** Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires (ligne 128)
- G** Crédit d'impôt pour dividendes (ligne 415)
- H** Impôt étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger. Remplissez le formulaire *Crédit pour impôt étranger* (TP-772).
- I** Impôt du Québec retenu (ligne 451)

Renseignements complémentaires

- B-1** Gains en capital étrangers réalisés
- C-1** Gains (ou pertes) en capital – Biens agricoles ou de pêche admissibles
- C-2** Gains (ou pertes) en capital – Actions admissibles de petite entreprise
- D-1** Montants attribués ayant fait l'objet d'une cotisation au Régime de rentes du Québec (RRQ) [ligne 101]
- D-2** Montants attribués ou versés n'ayant pas fait l'objet d'une cotisation au RRQ (ligne 107)
- D-3** Montant des revenus étrangers non tirés d'une entreprise pour lesquels un impôt étranger est inscrit à la case H

RELEVÉ**25 Revenus provenant d'un régime d'intéressement**

RL-25 (2019-10)

		Année	Code du relevé	N° du dernier relevé transmis	
		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
A1- Montant réel des dividendes déterminés	A2- Montant réel des dividendes ordinaires	B- Gains (ou pertes) en capital	C- Gains (ou pertes) en capital servant à calculer l'exemption	D- Autres montants attribués ou versés	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
E- Attributions annulées	F- Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires	G- Crédit d'impôt pour dividendes	H- Impôt étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise	I- Impôt du Québec retenu	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Renseignements complémentaires					
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom du régime d'intéressement

Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire

Nom et adresse du fiduciaire ou de l'employeur

Nom de famille, prénom et adresse du bénéficiaire

Instructions et explications relatives aux cases du relevé 25

S'il y a lieu, reportez les montants inscrits aux cases de ce relevé aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus.

- A1** Montant réel des dividendes déterminés (ligne 166). Le montant imposable est inscrit à la case F.
- A2** Montant réel des dividendes ordinaires (ligne 167). Le montant imposable est inscrit à la case F.
- B** Gains (ou pertes) en capital (ligne 22 de l'annexe G)
- C** Gains (ou pertes) en capital servant à calculer l'exemption (ligne 56 de l'annexe G)
- D** Autres montants attribués ou versés. Les cotisations versées par votre employeur et qui vous sont attribuées pour l'année, incluses dans cette case, sont utilisées pour calculer l'impôt spécial. Remplissez le formulaire *Impôt spécial relatif à un excédent d'un régime d'intéressement* (TP-1129.RI).
- E** Attributions annulées. Une déduction peut être demandée à la ligne 207 de votre déclaration si ce montant a été inclus dans le revenu déclaré pour les années pendant lesquelles des montants ont été attribués.
- F** Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires (ligne 128)
- G** Crédit d'impôt pour dividendes (ligne 415)
- H** Impôt étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger. Remplissez le formulaire *Crédit pour impôt étranger* (TP-772).
- I** Impôt du Québec retenu (ligne 451)

Renseignements complémentaires

- B-1** Gains en capital étrangers réalisés
- C-1** Gains (ou pertes) en capital – Biens agricoles ou de pêche admissibles
- C-2** Gains (ou pertes) en capital – Actions admissibles de petite entreprise
- D-1** Montants attribués ayant fait l'objet d'une cotisation au Régime de rentes du Québec (RRQ) [ligne 101]
- D-2** Montants attribués ou versés n'ayant pas fait l'objet d'une cotisation au RRQ (ligne 107)
- D-3** Montant des revenus étrangers non tirés d'une entreprise pour lesquels un impôt étranger est inscrit à la case H

RELEVÉ					RL-25 (2019-10)			
25	Revenus provenant d'un régime d'intéressement				Année	Code du relevé	N° du dernier relevé transmis	
A1- Montant réel des dividendes déterminés	A2- Montant réel des dividendes ordinaires	B- Gains (ou pertes) en capital	C- Gains (ou pertes) en capital servant à calculer l'exemption	D- Autres montants attribués ou versés				
E- Attributions annulées	F- Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires	G- Crédit d'impôt pour dividendes	H- Impôt étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise	I- Impôt du Québec retenu				
Renseignements complémentaires								